



Chèque volé et encaissé par une tierce personne.

Par **pietra77**, le **21/01/2008** à **01:22**

Bonjour à tous, rnvoilà, j'écris sur ce site car j'ai besoin de renseignements concernant la marche à suivre en cas de vol de chèque. rnJ'ai reçu un acte de remboursement de la part de ma mutuelle, concernant un remboursement d'appareils auditifs, il s'est avéré que le chèque que j'aurai du recevoir n'est jamais arrivé entre mes mains et a été encaissé par une tierce personne. J'ai donc demandé une copie de ce chèque à ma mutuelle qui a elle même demandé copie à la banque de france. A la reception de cette copie, j'ai pu constater qu'il n'y avait aucune signature au dos ni mon numéro de compte, mais à la place une série de chiffre qui corresponde à je ne sais quoi (peut être un numéro de compte ou autre.) J'ai donc contactée ma mutuelle par lettre recommandé afin qu'il retrouve quelle banque a effectuée l'encaissement alors que ce chèque est à mon nom. Cette situation ma mise dans un embarras financier car elle concernait comme je l'ai dit plus haut un remboursement d'appareils auditifs qui m'ont coutés 3500 euros. Je crois savoir qui aurait reçu ce chèque , la personne etant mon ex concubin envers qui j'avais déjà porté plainte par le passé pour violence et harcèlement. J'estime qu'il a franchi un pas de trop dans la bêtise et j'aimerais que justice soit faite. Quelle démarche devrais je suivre pour avoir mon argent et par la même recevoir un dédomagement sachant que la banque ayant effectuée l'encaissement a fait preuve d'incompétence ?